



Paroisse de Saint Seine l'Abbaye

26 rue Carnot, 21440 St Seine l'Abbaye

03.45.83.62.06 paroissedestseine@gmail.com

CONVENTION DE RESERVATION DE LA SALLE PAROISSIALE

Conditions de Réservation :

*La Paroisse de Saint Seine l'Abbaye met à disposition des paroissiens et des familles une **salle de 50 places** comportant un coin cuisine (avec assiettes et verres), pour leurs repas à l'occasion des fêtes familiales : baptêmes, mariages, communions, ...*

Toute demande de réservation doit être faite par écrit adressée à la paroisse au moins un mois à l'avance. Aucune réservation n'est effective sans confirmation écrite et dépôt de l'attestation d'assurance.

Les demandes sont examinées par ordre d'arrivée, priorité étant toujours donnée aux groupes paroissiaux.

Sécurité :

Cette salle ne pouvant accueillir plus de 50 personnes, les conditions d'accueil devront être respectées. Le demandeur reconnaît avoir constaté l'emplacement des dispositifs de sécurité et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Les voitures doivent impérativement stationner sur le parking attenant. Les issues de secours ainsi que l'accès pompiers doivent être maintenus dégagés. En cas de manquement, la paroisse se réserve le droit de faire enlever les véhicules, au frais de l'utilisateur de la salle, par un service spécialisé.

Usage et propreté :

L'utilisateur est tenu de respecter et de faire respecter l'ordre, la propreté et le bon état de la salle ainsi que du mobilier, matériel, équipement et installations mis à disposition. Tout dégât provoqué ainsi que d'éventuelles défauts constatés lors de l'utilisation doivent être immédiatement signalés au responsable.

Si les dégâts ou défauts constatés sont imputables à un mauvais usage, à un usage abusif ou à un manque de précaution de l'utilisateur, les frais de remise en état lui seront facturés.

Nettoyage, Rangement :

Il est assuré par l'utilisateur et sous sa responsabilité. La salle, la cuisine, le couloir et les sanitaires ainsi que le mobilier et le matériel, seront rendus en parfait état de propreté. Après leur nettoyage, les tables seront rangées et les chaises seront empilées comme lors de la mise à disposition. Il sera veillé à la fermeture des robinets d'eau et au bon fonctionnement des chasses d'eau dans les toilettes. Les lumières seront éteintes dans tous les lieux utilisés.

Assurance :

La paroisse décline toute responsabilité en cas d'incidents, d'accidents ou de dégâts matériels.

*Dans l'exécution du contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur qui atteste avoir souscrit un contrat d'assurance « responsabilité civile » et fourni une attestation de son assureur valide pour le jour de la **Réservation**.*

Paroisse de Saint Seine l'Abbaye, Janvier 2022.